



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

RÔLE DE PERCEPTION

Est par les présentes donné par la soussignée, que :

Le rôle de général de perception des taxes municipales confectionné en conformité avec le règlement de taxation portant le numéro 120 adopté le 17 décembre 2018, a été déposé au bureau de la mairie situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase ce 25 janvier 2019.

Il est loisible aux contribuables d'en prendre connaissance au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture. Les comptes de taxes seront expédiés d'ici le 1^{er} février 2019.

Quiconque n'a pas reçu son compte de taxes, peut se présenter au bureau de la municipalité pendant les heures d'ouverture afin d'en recevoir une copie.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 25^e jour du mois de janvier 2019.

Johanne Beaugard
Directrice générale et secrétaire-trésorière